

# RÈGLEMENT DU CONCOURS

## FAN-FICTION

### Concours de nouvelles



## VOYAGE EN ARDA, LE MONDE DE TOLKIEN



Le service Bibliothèque & Médiathèques de la commune de Grasse (06) propose un concours d'écriture de Fan-fiction « Voyage en Arda, le monde de Tolkien » qui se déroulera du samedi 26 septembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020.

Le concours fera l'objet d'une restitution publique le samedi 30 janvier 2021 et s'achèvera par une remise des prix à la Villa Saint-Hilaire, boulevard Antoine Maure, 06130 Grasse.

#### **Article 1 - Présentation du concours**

Il s'agit d'un exercice de création de Fan-fiction, prenant la forme d'un concours de textes originaux et inédits sur le thème de l'univers de J.R. Tolkien, afin de valoriser les nouveaux talents. Il est organisé par le Service Bibliothèque & Médiathèques de la commune de Grasse.

#### **Article 2 - Conditions du concours**

##### **Article 2.1 - Candidature**

Pourra concourir toute personne physique âgée d'au minimum 15 ans, titulaire d'une carte d'adhérent au service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse et à jour de son inscription (rappel : l'inscription est gratuite). L'abonnement est fait au sein des bibliothèques ou en se créant une web card, en se rendant sur le site internet suivant : <https://www.mediatheques.grasse.fr/pre-inscription>. Les organisateurs et les personnes amenées à contribuer directement ou indirectement à l'organisation du concours ne peuvent pas participer.

Les candidats devront communiquer, en même temps que leur production, un bulletin d'inscription dûment rempli et signé. Si l'inscription est incomplète, l'inscription ne pourra pas être validée.

Pour les candidats mineurs il sera également demandé une fiche d'autorisation du représentant légal de l'enfant dûment remplie et signée.

## **Article 2.2 - Dépôt des œuvres**

Les candidats pourront envoyer par mail leur candidature à [communication.bibliotheque@ville-grasse.fr](mailto:communication.bibliotheque@ville-grasse.fr). Ils pourront également déposer leur candidature sous enveloppe fermée à la Villa Saint-Hilaire (cf art 3), à compter du 26 septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

## **Article 2.3 - Présentation du texte :**

Le texte devra être dactylographié et inédit. Il comportera un titre et une pagination.

Langue : le français (aucune autre langue ne sera acceptée)

Nombre de mots maximum : 8 000 (huit mille)

Format : A4 (21 x 29.7)

Police et taille de caractère : Times new roman, taille 12

Format du fichier pour l'envoi par mail : PDF ou word

Les critères de jugement sont les suivants :

- respect du genre et du thème imposé
- respect des conditions imposées
- grammaire et orthographe
- pertinence de l'intrigue et des personnages
- syntaxe
- qualité de l'écrit
- respect des droits de l'homme, des animaux et des bonnes mœurs
- lisibilité et accessibilité à tous les publics

Un même candidat ne pourra pas présenter plusieurs textes.

## **Article 3 - Calendrier et déroulement du concours**

Du mercredi 26 septembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 avant minuit : réceptions des textes. Les envois se font par mail, et accompagnés de la fiche d'inscription et éventuellement de l'autorisation parentale à l'adresse mail [communication.bibliotheque@ville-grasse.fr](mailto:communication.bibliotheque@ville-grasse.fr) ou par dépôt à l'accueil de la Villa Saint-Hilaire :

Concours fan-fiction « Voyage en Arda, le monde de Tolkien »

1 impasse E. Boursier-Mougenot (ex. bd Antoine Maure) 06130 Grasse

Tél : 04 97 05 58 53

Préalablement à la remise des prix, le jury sélectionnera les trois meilleurs textes (selon la grille d'évaluation du jury) et contactera les trois auteurs retenus.

Le samedi 30 janvier 2021, à la Villa Saint-Hilaire, la remise des prix s'organisera ainsi (sauf conditions sanitaires différentes de celle applicables en septembre 2020) :

- Lecture des trois textes sélectionnés
- Participation du public au classement final (dans la limite des places disponibles suivant l'actualité COVID)
- Remise des prix pour clôturer la soirée

## **Article 4 – Résultats et Prix**

Le jury composé de bibliothécaires et/ou de professionnels du monde littéraire se réunira après le 31 décembre 2020 et sélectionnera les trois finalistes. Les résultats seront communiqués sur le site <https://www.mediatheques.grasse.fr> et les trois finalistes seront contactés par le jury afin d'organiser la restitution publique du 30 janvier 2021.

Les prix seront essentiellement constitués de documents issus de Arts & Livres. Les prix seront remis en main propre.

## **Article 5 – Engagements du candidat**

Tout participant au concours s'engage à :

- prendre connaissance et à accepter le présent règlement
- certifier l'authenticité de sa production et en être l'auteur véritable
- répondre à toute demande d'information complémentaire
- participer à la remise des prix aux lieux et dates qui lui seront indiqués

Les lauréats s'engagent à :

- accepter la reproduction et la diffusion gratuite et publique de leur texte
- accepter de faire l'objet d'un article dans le magazine municipal « Kiosque »
- autoriser l'utilisation de leur nom (ou pseudonyme), photographies, production dans les supports de communication du service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse (exemple : le site internet)

Les organisateurs du concours « Fan-fiction « Voyage en Arda, le monde de Tolkien » s'engagent à :

- tenir confidentielles les candidatures des participants ainsi que les délibérations
- ne pas diffuser le contenu des candidatures
- citer l'auteur de chaque texte qui sera publié

Le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse proposera à la Villa Saint-Hilaire et aux heures d'ouverture une sélection de documents sur la Fan-fiction : cette sélection sera uniquement consultable sur place. Les œuvres de J.R. Tolkien et leurs adaptations cinématographiques seront à disposition de tout adhérent au service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse (elles seront empruntables pour 3 semaines maximum, sans prolongation possible).

## **Article 6 - Dispositions diverses**

En cas de force majeure, le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse se réserve le droit d'écourter, proroger, interrompre, ou encore d'annuler ce concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent d'émettre des réclamations ou demandes de dédommagement à ce sujet.

Tous documents incomplets, ne respectant pas les mentions stipulées dans l'article 2.3 de ce présent règlement ou rendus après le 31 décembre ne seront pas pris en compte.

Fait à Grasse le 24 septembre 2020